



PROGRAMME 4.9 PARTENARIAT DE RECHERCHE CLINIQUE DANS LE DOMAINE MUSCULOSQUELETTIQUE ET DE LA DOULEUR RCRM¹ — REPAR² — RQRD³

1. Réseau canadien en réadaptation musculosquelettique
2. Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (Québec)
3. Réseau québécois de recherche sur la douleur

Date limite pour la soumission des demandes : 5 mars 2018 à 8 h (am)

Préambule

L'objectif principal de ce partenariat entre le Réseau canadien en réadaptation musculosquelettique (RCRM), le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) et le Réseau québécois de recherche sur la douleur (RQRD) est de promouvoir les interactions entre les chercheurs des trois Réseaux dans le domaine musculosquelettique et de la douleur en permettant aux membres des Réseaux d'initier des projets pilotes novateurs avec un grand potentiel d'impact. Les fonds permettront de réaliser des projets pour lesquels des fonds externes seraient difficiles à obtenir compte tenu du caractère novateur de la recherche proposée et/ou de la thématique visée.

Les projets proposés doivent obligatoirement porter sur les thématiques des trois Réseaux, soit le domaine musculosquelettique, l'adaptation-réadaptation et la douleur. Le partenariat RCRM-REPAR-RQRD contribuera à atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Contribuer à une collaboration de recherche favorisant la recherche multicentrique et multidisciplinaire dans le domaine de la réadaptation musculosquelettique et de la douleur, et ce au niveau national et international.
- Générer des connaissances et des données pouvant mener à une application concrète clinique ou en soins de santé.
- Obtenir suffisamment de données préliminaires pour permettre à l'équipe de soumettre des demandes de fonds auprès d'organismes subventionnaires.
- Avoir un effet levier pour l'obtention de subventions plus importantes de partenaires afin de mener un programme de recherche à long terme.
- Permettre aux chercheurs québécois d'établir leur leadership au niveau national et international dans les thématiques de recherche ciblées.

- Permettre, dans la mesure du possible, d'avoir une activité ou un produit dédié au transfert des connaissances vers les utilisateurs ou aux populations cibles.
- Développer des partenariats entre les organisations intéressées à financer des secteurs stratégiques de la recherche en adaptation-réadaptation dans le domaine de la réadaptation musculosquelettique et de la douleur.

Critères d'admissibilité

- Le chercheur principal désigné doit être un membre régulier d'au moins deux des Réseaux (RCRM, REPAR ou RQRD).
- La demande de financement doit inclure au minimum un co-chercheur étant membre régulier du RQRD ou du REPAR (selon les affiliations du demandeur principal). Chacun des Réseaux devrait être représenté par un demandeur qui s'y identifie de façon prépondérante.
- Un demandeur ne peut soumettre qu'une seule application dans le cadre de ce concours, en tant que chercheur principal ou co-chercheur.
- La demande de financement doit inclure un minimum de deux chercheurs dont la contribution doit être majeure dans le projet. Les chercheurs peuvent faire partie du même centre de recherche.
- L'équipe de recherche doit inclure des personnes affiliées à au moins deux universités, milieux cliniques ou centres de recherche.
- L'équipe de recherche doit inclure au moins un chercheur d'une autre province canadienne.
- L'équipe de recherche comprend des demandeurs et codemandeurs dont la diversité confirme le caractère interdisciplinaire de l'équipe.
- La demande doit démontrer l'implication directe d'au moins un étudiant de niveau maîtrise ou doctorat, un stagiaire postdoctoral ou un résident (inscrit dans une université québécoise) qui doivent être identifiés lors du dépôt de la demande et en poste au début du financement.
- Le chercheur principal désigné doit résider au Québec au moment de l'utilisation des fonds accordés par les Réseaux.
- Le chevauchement scientifique et budgétaire avec d'autres projets de recherche financés n'est pas permis.

Montant et conditions relatives aux dépenses

- Le montant maximal du partenariat RCRM-REPAR-RQRD est de 25 000 \$. Toutefois, l'équipe de recherche peut présenter un budget supérieur à 25 000 \$ en présentant une preuve attestant qu'elle détient le financement supplémentaire.
- Le budget soumis doit respecter les règles d'admissibilité et de non-admissibilité des dépenses du FRQS.

- Le transfert du montant accordé sera effectué lorsque tous les documents requis (ex. : lettre d'approbation du comité éthique ou autorisations pour l'utilisation de substances contrôlées) seront en la possession des Réseaux.
- Toutes les sommes allouées devront être dépensées à la date indiquée sur la notification d'octroi.

Durée du projet

- Le projet de recherche doit être complété en un an. Des rapports finaux, scientifique et financier, doivent être remis 12 mois après avoir obtenu les fonds.
- Une prolongation peut être accordée pour un maximum d'un (1) an supplémentaire, mais seulement si la demande de prolongation est adéquatement justifiée auprès des Réseaux.

Engagement du récipiendaire

- Reconnaître le soutien des Réseaux comme organismes de financement initial dans toute publication (ex. : abrégé, article avec revue de pairs) ou présentation par affiche ou orale qui découle de cette recherche.
- Le demandeur principal et les membres de l'équipe de recherche devront participer à la retraite annuelle ou à la journée scientifique organisée par leur Réseau d'appartenance de manière à tenir tous les membres informés des tenants et aboutissants du projet pilote financé.
- Effectuer le dépôt d'un rapport final, scientifique et financier, à la fin de la période de financement. Le rapport scientifique devra résumer l'état d'avancement des résultats de la recherche. Les chercheurs communiqueront des copies des publications reliées au projet aux Réseaux que ceux-ci soient publiés avant ou après le rapport final.
- S'il y a lieu, aviser les Réseaux de la décision des organismes subventionnaires auxquels le projet aura été soumis.

Note : Le non-respect de ces obligations pourra disqualifier un chercheur de recevoir des fonds de soutien des Réseaux jusqu'à ce que la situation soit régularisée.

Présentation des demandes

- Documents requis :
 - Le formulaire « *Demande de financement du programme interréseau* » fourni par les Réseaux dûment complété ;
 - Une copie du CV (format FRQS ou IRSC) de chaque chercheur impliqué dans la demande ;
 - S'il y a lieu, une lettre d'approbation du comité éthique animal ou humain devra être fournie avant de pouvoir autoriser le transfert des fonds ;
 - S'il y a lieu, une liste des substances contrôlées utilisées dans le projet, les autorisations associées.

- Processus de soumission :

Veillez faire parvenir votre demande complète en format PDF à Carole Miéville (repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca), coordonnatrice scientifique du REPAR au plus tard le **5 mars 2018 à 8 h (am)**.

Processus d'évaluation et critères d'évaluation

Les demandes seront évaluées par un comité bipartite sans apparence de conflit d'intérêts avec les demandeurs. Ce comité sera composé d'un représentant du comité scientifique du REPAR, du RCRM et du RQRD, ainsi qu'un évaluateur externe.

Les décisions d'octroi seront basées sur les critères suivants :

- Alignement avec les thématiques de recherche des Réseaux (10 pts)
- Création de nouvelles collaborations ; qualité de l'équipe de recherche ; et multacentricité (15 pts)
- Intégration d'un jeune chercheur (éligible au FRQS Junior 1) (5 pts)
- Démonstration que l'équipe possède l'expertise nécessaire à la réalisation du projet (5 pts)
- Contribution à la formation (5 pts)
- Clarté et testabilité des hypothèses (10 pts)
- Objectifs réalistes et bien définis (10 pts)
- Méthodologie, devis et analyses (10 pts)
- Justification du budget (10 pts)
- Retombées scientifique ou clinique du projet (10 pts)
- Potentiel d'octroi externe suite à ce projet (c.-à-d. les données obtenues seront suffisantes pour déposer un projet de financement à un organisme externe (ex. : IRSC)) (10 pts)